



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre conseillers : 27
En exercice : 27
Présents : 20
Votants : 25

N°DEL 2023_05_073_4

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-deux juin,

Le Conseil Municipal de la Commune de LA CROIX VALMER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Espace Diamant, sous la Présidence de Monsieur Bernard JOBERT, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 12 juin 2023

Objet : FINANCES

Décision modificative du budget principal

Présents :

Bernard JOBERT
René CARANDANTE
Catherine HURAUT
Yves NONJARRET
Stéphanie MECHIN
Jean-Michel VIGNAT
Linda TRIBET
Robert DALMASSO
Michèle CAPDEVIELLE
Gabrielle DALMAS

Brigitte RINAUDO PINEAU
Jacques BUTTARD
Pierre MONETON
Thierry DOMENACH
Laurence GIORGINI
Matthieu TAROT
Julie HIVERT
Roger OLIVIER
Bernard BRUNEL
Catherine BRUNETTO

Pouvoirs :

Marie-Paule MAUDUIT donne procuration à Linda TRIBET
Chloé DE BROUWER donne procuration à Bernard JOBERT
Adama LACLAVERIE donne procuration à Yves NONJARRET
Michaël REBOTIER donne procuration à Pierre MONETON
Marie-Françoise CASADEI donne procuration à Catherine BRUNETTO

Absents excusés :

Angelo MURA
Chantal MALFAIT

Secrétaire de séance :

Madame Linda TRIBET

=====

Décision Modificative N°1 COMMUNE

Monsieur Yves NONJARRET, Adjoint au Maire, en charge des finances, présente la décision modificative N° 1 du budget principal.

Il explique qu'il est nécessaire d'inscrire la constatation d'une recette nouvelle après la réception de l'état des Dotations 2023 pour la commune et faire des mouvements de crédits, comme suit :

Chapitre	fonction	nature	Op	D/R	F/I	R/O	Libellé	Dépenses	Recettes
023	01	023		D	F	O	Virement à la section d'investissement	2 400,00	
011	020	60612		D	F	R	Energie - Electricité	17 300,00	
011	020	611		D	F	R	Contrats de prestations de services	7 000,00	
011	510	61521		D	F	R	Entretien terrains	2 500,00	
011	020	6161		D	F	R	Multirisques	2 060,00	
65	020	65818		D	F	R	Autres	6 000,00	
68	01	6817		D	F	R	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	4 000,00	
65	020	6512		D	F	R	Droits d'utilisation - informatique en nuage		
							TOTAL FONCTIONNEMENT DEPENSES	41 260,00	
74	01	74111		R	F	R	Dotation forfaitaire des communes		5 934,00
74	01	741121		R	F	R	DSR des communes		18 026,00
77	020	773		R	F	R	Mandats annulés (exercices antérieurs)		17 300,00
							TOTAL FONCTIONNEMENT RECETTES		41 260,00
							SECTION DE FONCTIONNEMENT	41 260,00	41 260,00
21	510	21351	244	D	I	R	Install. générales Agcts MISE EN CONFORMITE BATIMENTS	-140 000,00	
21	845	2152	254	D	I	R	Installations de voirie REFECTON VOIRIE DIVERSE	6 000,00	
21	510	21848	296	D	I	R	Autres matériels de bureau et mobiliers COMPLEXE PETITE ENFANCE	2 400,00	
23	323	2315	243	D	I	R	Install., matériel et outill. technique REFECTON PISCINE	140 000,00	
23	845	2315	254	D	I	R	Install., matériel et outill. technique REFECTON VOIRIE DIVERSE	-6 000,00	
							TOTAL INVESTISSEMENT DEPENSES	2 400,00	
021	01	021		R	I	O	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		2 400,00
							TOTAL INVESTISSEMENT RECETTES	0,00	2 400,00
							SECTION D INVESTISSEMENT	2 400,00	2 400,00
							BALANCE GENERALE	43 660,00	43 660,00

Vu le Code Général des collectivités Territoriales, et notamment, l'article L5217-10-6 ;

Vu l'instruction comptable M57 ;

Vu la délibération N° 2023_03_039_22, portant approbation du budget primitif 2023 de la commune,

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

- **D'approuver** la décision modificative n° 1 du budget du budget principal de la commune telle que présentée ci-dessus.

Le Conseil Municipal oui l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,

Approuve la proposition qui lui a été faite,
à l'unanimité

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures inscrites au registre,
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Bernard JOBERT.



Le Secrétaire de séance,
Madame Linda TRIBET



Conseil Municipal du 22 juin 2023
N° DEL 2023_04_073_4